

PARTI DES TRAVAILLEURS

10-11 avril 1991

10-11 avril 2011

Il y a 20 ans : le clan des GNASSINGBE inaugurerait les massacres à la Lagune de Bè !

10-11 avril 1991 : il y a 20 ans, le clan des GNASSINGBE inaugurerait au Togo la série noire des massacres d'innocents citoyens sauvagement torturés, assassinés puis jetés en toute impunité dans les cours d'eau : à la Lagune de Bè ou à la mer.

En effet, alors que s'approfondissait le soulèvement du peuple togolais qui exigeait, depuis le 5 octobre 1990, la fin de la dictature sanglante d'Etienne GNASSINGBE Eyadéma, son régime de parti unique-parti-parti Etat RPT décrétait, le mercredi 10 avril 1991, un couvre-feu s'étendant de 19 heures à 6 heures du matin, couvre-feu qui n'avait été officiellement annoncé sur les antennes de la Radio nationale qu'une heure après son entrée en vigueur, soit à 20 heures !

Non informés de cette décision, nombre de citoyens furent pris au piège de ce qui était un véritable guet-apens délibérément prémédité pour tuer de pauvres citoyens innocents dans le seul but de créer, au sein de la population, un état de choc que le régime pensait susceptible de briser la dynamique du mouvement de contestation populaire qui ne cessait de s'approfondir.

Le lendemain, jeudi 11 avril 1991, au petit matin, les habitants de Lomé découvraient avec effroi, ce qu'un journal indépendant de Lomé avait à l'époque nommé « *l'horreur absolue !* » : 28 cadavres étaient retirés de la Lagune de Bè ce jour-là dont ceux d'une femme enceinte et d'une autre portant un bébé au dos.

Sous les auspices de son Président d'alors, Me Ahlonko DOVI, les enquêtes diligentées par la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) avaient révélées que ces crimes étaient l'œuvre d'un commando parachutiste des Forces armées togolaises (FAT) qui, la veille, sous les ordres du Capitaine Ernest GNASSINGBE, fils d'Eyadéma, avait réprimé les manifestants dont les cadavres avaient été jetés dans la Lagune.

Les témoignages concordants et accablants, recueillis par la presse nationale et internationale, la Ligue togolaise des droits de l'Homme (LTDH) ainsi que la CNDH notamment auprès des rescapés de cette abominable tuerie étaient venues confirmer cette mise en cause de l'armée, notamment ceux de l'un d'entre eux qui avait notamment déclaré :

« C'était le mercredi 10 avril dans la matinée, vers 10 heures (...) »

Je me suis engagé sur le pont de la Lagune de Bè en discutant des événements de la journée avec une femme enceinte qui portait un enfant au dos. Devant nous, je vis les phares allumés de deux camions de militaires sur le pont. Le quartier était aux mains des manifestants. La route était noire de manifestants. Nous avons vu un camion et une jeep descendre du côté des rails. Nous avons voulu nous retourner mais d'autres Jeep venaient de la direction du Palais royal du Chef AKLASSOU. Nous étions ainsi pris en sandwich... Nous n'avions d'autres choix que nous jeter dans la lagune. C'était la seule issue favorable pour assurer sa vie.

Ceux qui ne savaient pas nager et qui tentaient de ressortir par les bords de la lagune se voyaient matraqués par les militaires à l'aide de gourdins et de grenades à fragmentation... La femme enceinte portant un bébé fait partie de ceux qui ont subi les coups de gourdins des militaires parce qu'elle tentait de ressortir de la lagune. Elle est morte sous ces coups. Comme moi je sais nager, j'ai pu me tirer d'affaire. »

Une deuxième vague d'assassinats aurait été commise au cours de l'après-midi de cette même journée du 10 avril 1991, d'autres témoignages recueillis tant par la LTDH que la CNDH ayant permis d'établir que des manifestants ou de simples passants, parmi lesquels une grande masse de travailleurs et de ménagères regagnant leurs domiciles à la fin de leur journée de travail ou de leurs courses, ont été arrêtés par les mêmes militaires, battus ou torturés à mort puis jetés dans la lagune.

Le rapport d'autopsie établi le 11 avril 1991 sur dix-neuf des corps corrobore les témoignages des rescapés en indiquant :

« Les corps présentent le même état de décomposition avec, entre autres, des bouffissures du visage, des bulles phlycémillaires sur le corps, un écoulement sanguinolent par les orifices vaso-buccaux et auriculaires, des lésions crâniennes, enfoncement crânien, des fractures crâniennes, enfoncement crânien, des fractures crâniennes occasionnées par des objets contondants type bâtons ou gourdins. »

Malgré les nombreuses requêtes adressées à Etienne GNASSINGBE Eyadéma, en sa qualité de président de la République, pour que soient identifiés les détachements et tous les officiers responsables de ces crimes, notamment par la CNDH, aucune procédure judiciaire n'a été engagée pour faire la lumière, établir les responsabilités, rechercher, arrêter, juger et châtier les responsables de cette abominable tuerie qui est ainsi restée impunie depuis 20 ans !

Juin 1998 : la dictature d'Etienne GNASSINGBE Eyadéma poursuivait la série noire des massacres d'innocents citoyens sauvagement réprimés, torturés, assassinés puis jetés dans les cours d'eau, cette fois-ci à la mer.

C'est ainsi qu'Amnesty International révélait, dans un Rapport rendu public le 5 mai 1999, sous le titre « Togo. Etat de terreur », que plusieurs centaines de personnes (plus de 300), parmi lesquelles figuraient aussi bien des civils que des soldats, arrêtées et arbitrairement détenues dans la vague répressive avant, pendant et après l'élection présidentielle du 21 juin 1998, auraient été assassinés, exécutés de manière extrajudiciaire, par les forces de sécurité togolaises. Il était également précisé qu'après leur assassinat, les corps de certaines de ces victimes, tant civiles que militaires et portant parfois des menottes aux poignets, avaient probablement été jetés par des avions ou des hélicoptères de l'armée en haute mer d'où ils avaient été rejetés, pour certains, sur les côtes togolaises et béninoises. Retrouvés en pleine mer ou sur les plages de ces deux pays par des pêcheurs, ils avaient enterrés après avoir leur repêchage ou leur découverte.

Le 7 juin 2000, l'ONU et l'OUA annonçaient la création d'une commission d'enquête internationale conjointe, chargée d'examiner ces allégations d'Amnesty International, lesquelles étaient confirmées par le Rapport rendu public le 21 février 2001. A la requête d'un supplément d'enquête avec des moyens d'investigation plus conséquents formulée par ladite commission, aucune suite n'a été donnée jusqu'à ce jour par les autorités togolaises qui ont finalement rejeté ledit Rapport puis créé leur propre Commission nationale d'enquête pour enterrer l'affaire.

27 février 2005 : Faure Essozimna GNASSINGBE ouvrait une nouvelle page de la série noire d'innocents citoyens réprimés, torturés, assassinés puis jetés dans les cours d'eau, en faisant tuer et noyer 4 jeunes dans la Lagune de Bè.

En effet, 22 jours après le coup d'Etat du 5 février 2005 et la répression d'une première marche de protestation organisée le 12 février, les femmes de différentes organisations politiques et associatives, toutes de rouge vêtues, prirent l'initiative d'une marche pacifique de protestation pour exiger la démission de Faure Essozimna GNASSINGBE qui la réprima sauvagement sur sa fin, du terrain de Bènglato jusqu'à la Lagune de Bè où les manifestants furent traqués et pourchassés.

Pris en embuscade et coincés par les soldats aux abords de la Lagune, certains jeunes qui les affrontèrent n'eurent d'autre recours que de se jeter à l'eau alors qu'ils ne savaient pas nager. Les soldats se mirent alors à leur lancer, dans l'eau, d'abord des grenades lacrymogènes, puis des cailloux. La population, réduite à l'impuissance, assistait à la tragédie de loin sans pouvoir intervenir, surtout après l'arrivée d'importants renforts de soldats. Ces derniers ont commencé à tirer des grenades lacrymogènes dans tous les sens et à pourchasser les populations avec les camions de transport de troupes de la gendarmerie nationale. Après que la répression ait continué jusque très tard dans la nuit, le lendemain lundi, on fit à nouveau la découverte macabre de quatre cadavres qu'on repêcha de la lagune puis identifia comme étant ceux de :

- **Têko AMOUZOU**, 23 ans, un menuisier dont le père avait déjà été assassiné puis noyé dans la même Lagune de Bè par les militaires en 1991, soit près de 14 ans auparavant ;

- **Gbadoé Nicolas GNAZO**, 25 ans, un photographe qui avait manifestement été passé à tabac avant d'être jeté dans la lagune car, non seulement son œil droit avait été arraché mais il avait une blessure à la nuque et plusieurs autres un peu partout sur le corps. Il était tellement défiguré qu'il n'aurait même pas été reconnu par les membres de sa propre famille s'il ne portait pas une cicatrice sur la joue gauche qui avait permis de l'identifier formellement ;

- **Efoé EZE**, un enfant de 12 ans, élève, mort après avoir été sauvagement battu par les forces de l'ordre qui lui ont ligoté les mains avant de le noyer dans la Lagune de Bè,

- **Koffi KOUDI**.

Le Parti des travailleurs, qui salue la mémoire des martyrs de la Lagune de Bè et de ceux qui ont été jetés à la mer, constate que, depuis 20 ans, les responsables de ces odieuses tueries n'ont jamais eu à rendre compte jusqu'à ce jour :

- **Etienne GNASSINGBE Eyadéma**, dont le régime a organisé les massacres de la Lagune de Bè, les 10-11 avril 1991 et les massacres de plus de 10 000 Togolais, n'en a jamais rendu compte jusqu'à l'annonce de sa mort, le 5 février 2005 !
- **le Capitaine Ernest GNASSINGBE, fils d'Eyadéma**, qui commandait le commando qui a exécuté les massacres de la Lagune de Bè, les 10-11 avril 1991, n'a jamais eu à en rendre compte jusqu'à l'annonce de sa mort en 2010 !
- **Faure Essozimna GNASSINGBE, cet autre fils d'Eyadéma**, responsable des massacres de la Lagune de Bè, le 27 février 2005 et du génocide de plus de 1 000 Togolais, du 26 avril au mois de mai 2005, pour s'asseoir dans le fauteuil présidentiel laissé vacant par son défunt père, n'a jamais eu à répondre jusqu'ici de ses odieux crimes de sang !

C'est pourquoi le Parti des travailleurs exige :

1°) Non, à l'impunité : les auteurs et commanditaires des massacres de la Lagune de Bè et de ceux tués puis jetés à la mer doivent être recherchés, arrêtés, jugés et châtiés !

2°) 44 ans de règne sanglant du clan des GNASSINGBE : Ça suffit !

3°) Faure Essozimna GNASSINGBE : Dégage au plus tard le 26 avril 2011 à 23H 59 !

Lomé, le 9 avril 2011,
Pour le Parti des travailleurs,
Le Secrétaire chargé de la coordination

Claude AMEGANVI

Photos des massacres de la Lagune de Bè du 10 au 11 avril 1991



Repêchage des corps des noyés.



Les corps repêchés étalés sur la rive de la Lagune de Bè devant la population sous le choc.



Un des noyés.



Augustin AHADJI, l'un des noyés.

Photos des massacres de la Lagune de Bè du 27 février 2005



Repêchage d'un corps de la Lagune de Bè.



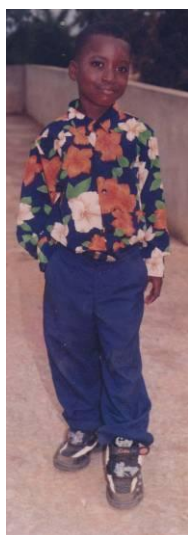
Les corps des noyés étalés sur la rive de la Lagune de Bè, devant une population sous le choc.



Têko AMOUZOU, menuisier.



Gbadoé Nicolas GNAZO, photographe.



Efoé EZE, élève, 12 ans.